



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2023_001

Arrêté de circulation pour travaux "route de Charmes" et "rue Paul Legrand"

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement et d'un curage du réseau ainsi qu'une inspection télévisée doivent être réalisés sur la RD n°32 "Route de Charmes" et "rue Paul Legrand" par l'entreprise VEOLIA EAU et SES SOUS-TRAITANTS (MALEZIEUX et INERA) dont l'adresse est ZI Route de Chamagne zone industrielle 88130 CHARMES.

ARRETE

Article 1 – La circulation s'effectuera sur une demi-chaussée, sur le RD n°32 "Route de Charmes et rue Paul Legrand" et sera régulée par des feux tricolores de chantier.

Article 2 – Les présentes dispositions seront applicables à compter du lundi 20 février 2023 à 8 heures pour la durée complète des travaux (environ 5 jours). Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge des entreprises.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- VEOLIA EAU ET SES SOUS-TRAITANTS
 - DVA – Coordination Centre
 - M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U
 - M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,



Éric LACOTÉ